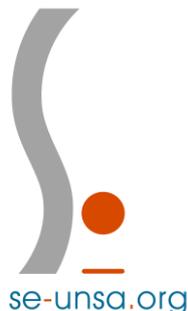


Montpellier, le 12 juin 2018



À Madame la Rectrice  
Académie de Montpellier

**Objet : Absence de réponses + aide à la direction**

Madame la rectrice,

Le SE-Unsa académique vous a sollicité afin de vous rencontrer concernant l'avenir des DEA et la mise en place des ESPE du futur. A ce jour, nos demandes sont restées sans réponses.

Le SE-Unsa du Gard vous présente une nouvelle demande concernant la fin des contrats d'aide à la direction d'école. Nous serons reçus en audience par Monsieur le préfet du Gard jeudi 14 juin 2018 en présence du secrétaire général de la DSDEN 30 mais cette question est placée sous votre autorité. Aussi prenons-nous les devants pour anticiper à 18 jours de la fin du mois.

Si le SE-Unsa a bien saisi la volonté ministérielle d'orienter les contrats aidés exclusivement vers de l'accompagnement d'élèves en situation de handicap, il souhaiterait pouvoir discuter avec vous de certaines situations particulières que sont celles des personnels de plus de 58 ans qui peuvent bénéficier d'une reconduction de contrat jusqu'à la date à laquelle ils sont autorisés à faire valoir leurs droits à la retraite (*article L5134-25-1 du code du travail*). Ces personnels, très peu nombreux dans les faits, se voient d'ores et déjà proposer des missions d'accompagnants qui ne correspondent souvent ni à leurs compétences, ni à leurs souhaits.

Le SE-Unsa souhaiterait donc qu'à titre tout à fait dérogatoire mais parfaitement encadré, une attention particulière et une solution humaine puisse être trouvée pour ces personnels.

Le SE-Unsa réitère donc une troisième fois sa demande de rencontre, rencontre durant laquelle l'ensemble des dossiers précédemment cités pourraient être étudiés afin de ne pas multiplier les dates dans votre agenda que je devine chargé.

Dans l'attente d'une réponse rapide et favorable, je vous prie de croire, Madame la rectrice, en mon profond attachement au service public d'éducation.

**Olivier Dusserre-Telmont**  
Secrétaire Départemental du SE-Unsa 30